

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	5 h. 7 ^m soir.	1 h. 20 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 39 ^m »	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 h. 39 ^m »	9 h. 41 ^m »	4 h. 39 ^m »
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 » 39 ^m »	9 » 41 ^m »	10 » 24 » »	10 » 54 » »	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.
9 » 41 ^m »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 20 Juin.

Le succès de la candidature de M. Buffet vient de produire ses conséquences naturelles. On a cru un moment que plusieurs ministres se retireraient, mais ils ont compris que cette résolution serait interprétée par l'opinion publique comme la preuve que le Maréchal-président avait favorisé M. Buffet, ce qui est contraire à la vérité. Ils se sont donc ravisés, et ils ont simplement demandé au Maréchal la révocation immédiate de quatre préfets, qui avaient été épargnés dans les derniers remaniements. Après cela viendront quelques destitutions nouvelles et quelques déplacements, mais pour les sous-préfets.

Le maréchal n'a pas hésité à signer les premiers décrets qui s'appliquent à quatre préfets. Il a montré ainsi, de la façon la plus éclatante, que le choix de M. Buffet dans les circonstances actuelles, l'obligeait de donner des gages à la Chambre des députés, froissée de la conduite tenue par le Sénat.

Tel est le premier dénouement de la triste campagne entreprise par quelques ambitieux.

Un nouveau et prochain résultat de cette campagne sera l'adoption au sein du Sénat, de la loi sur l'enseignement supérieur votée par la Chambre des députés. On avait la presque certitude que le Sénat rejeterait cette loi, et que la Chambre des députés, cédant aux idées de modération, n'insisterait pas pour un nouvel examen. Mais le ministère, ne pouvant pas résister à la pression de la Chambre des députés, fera maintenant du vote intégral de la loi une question de cabinet, et déjà l'on est sûr du concours d'une vingtaine de sénateurs qui en sont aux regrets d'avoir pris part à une élection qui a jeté dans la politique toute sorte de petites complications fort inutiles, ne servant qu'à troubler les esprits et à gêner les affaires.

En combattant à l'avance la candidature de M. Buffet, nous avions prévu, dans notre modeste sphère, que rien de bon ne pouvait en sortir. On ne saurait dire, en effet, à quel degré d'irritation la majorité de la Chambre des députés est arrivée. M. Buffet est précisément le ministre qui a tout fait pour empêcher cette majorité de triompher. Elle ne lui a pas pardonné; et elle ne lui pardonnera jamais de s'être appuyé sur les bonapartistes, et d'avoir fait réussir, dans plus de quarante départements, les noms

constitutionnels, à l'aide des manœuvres les plus abusives de l'administration. Quelle nécessité y avait-il de réveiller ces animosités, et de lancer un défi à l'un des grands Pouvoirs de l'Etat qui est en réalité le premier Pouvoir? Ce sont les intrigues des coureurs de portefeuilles qui ont tout fait. Dieu nous préserve de pareils sauveurs, dont la haine cherche à rapprocher la monarchie et l'empire, c'est-à-dire l'honneur de la France aggrandie et l'humiliation de la France partagée!

On lit dans l'Estafette :

La victoire de la majorité du Sénat est trop précaire et les lendemains en sont trop incertains pour qu'elle se laisse aller aux ivresses du succès. Il y a peu de jours, un de ses membres disait devant nous : « Tous les retards que met la majorité du Sénat à faire naître le conflit, représentent un temps précieux perdu pour la cause conservatrice. » Ces paroles soulevèrent d'unanimes protestations, car elles étaient insensées et téméraires. Il serait lamentable que la victoire d'un jour leur trouvât un écho parmi la majorité. Un conflit entre les deux chambres ne pourrait, en effet, se dénouer que de deux manières : ou par un appel au pays, ou par un appel au Parlement réuni en Congrès. Qui oserait affirmer que quelques mois après le 20 février, le pays consulté, rendrait un verdict contraire à celui qu'il rendit à cette date?

On lit dans le Journal des Débats :

Depuis les élections générales, nous avons poursuivi sans relâche le même but : l'accord des deux Chambres, et, grâce à cet accord, l'inauguration d'une politique d'apaisement, de douceur, de compromis et d'union sincère. Il faut le dire, parce que cela est vrai, la Chambre des Députés, qui nous avait causé à l'origine quelques appréhensions, les a rapidement dissipées par sa modération et son désir évident de prévenir les conflits. Elle a évité avec une habileté que nous n'attendions pas de son inexpérience, tout ce qui risquait de faire éclater un antagonisme politique sérieux entre elle et le Sénat. Nous n'aurions pas cru que la première provocation dût venir de la Chambre haute. L'élection de M. Buffet aura malheureusement pour résultat de rendre les rapports des deux assemblées moins faciles, moins souples, moins empreints de cette confiance et de cette bonne volonté réciproques qui seraient si nécessaires au fonctionnement régulier de la Constitution. Les députés exigeront du gouvernement une attitude plus ferme, plus décisive, plus ouvertement républicaine que par le passé. Ils voudront prendre leurs précautions. Pourquoi s'arrêteraient-ils devant la crainte de froisser les susceptibilités du Sénat? C'est le Sénat lui-même qui vient de leur apprendre à braver les scrupules

de ce genre. Les sénateurs de la droite ont mal servi les intérêts conservateurs en nommant M. Buffet. On ne gagne rien à donner de pareils exemples. La pratique des égards et des ménagements mutuels empêche seule les conflits sous le régime parlementaire. Nous espérons que le Sénat comprendra assez tôt son erreur pour n'y plus retomber. Mais il a encouru déjà une grave responsabilité. Il serait injuste de ne pas l'en avertir.

CORRESPONDANCE

Versailles, 17 juin.

L'émotion produite par l'élection de M. Buffet commence à se calmer. Si mes renseignements sont exacts, il n'en a pas été question dans le conseil des ministres, tenu à une heure, sous la présidence du Maréchal; mais on s'en est beaucoup et assez vivement occupé dans deux réunions ministérielles tenues hier soir et ce matin chez M. Dufaure. L'idée d'une démission du ministère y a été, dit-on, mise en avant, mais n'a pas été adoptée. M. Dufaure l'aurait vivement repoussée. Il aurait été convenu alors que le ministère pour contrebalancer l'impression produite par le vote du Sénat, poserait la question de confiance au Sénat sur la collation des grades. Cette résolution permet d'espérer que la crise, si crise il y a, aura une issue des plus pacifiques, car il est à peu près certain aujourd'hui, que la majorité du Sénat votera le projet Waddington. Les personnes qui, dans les cercles parlementaires, ont conservé tout leur calme, pensent que tout le bruit produit par l'élection Buffet n'ira pas au-delà de demain et qu'on pensera à toute autre chose la semaine prochaine.

Il paraît que le bulletin blanc déposé au Sénat, émane de M. Hervé de Saisy. M. Victor Hugo déclare avoir voté pour M. Renouard. M. le duc d'Andelfret Pasquier a également voté pour M. Renouard. L'honorable président du Sénat part demain pour les eaux d'Evian, où il restera jusqu'à la fin du mois.

M. le ministre de l'intérieur a soumis au président de la République un mouvement administratif comprenant la destitution de quatre préfets, savoir : M. Sanial du Fay qui est remplacé dans la Haute-Savoie, par M. Camescasse, M. de Neryeau, remplacé dans Eure-et-Loire, par M. Rousseau, M. de Jouvenel remplacé dans les Côtes du Nord, par M. Jeanson, et M. Merlet dans Maine-et-Loire.

M. Merlin, ancien sous-préfet de Compiègne, est nommé à la préfecture vacante du Jura.

On dit que le mouvement paraîtra demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 juin.

L'élection de M. Bartoli, à Sartène, a été rapportée. Le 4 avril dernier, cette élection avait été renvoyée aux bureaux

pour une nouvelle information, à la suite d'une discussion assez chaude. M. Bartoli est le seul député républicain qu'ait nommé la Corse, mais il ne l'a emporté que de 31 voix sur M. Ch. Abbattucci, son compétiteur, et les bonapartistes, désolés de voir un coin de l'île légendaire leur échapper, se sont plu à dévoiler eux-mêmes quels sont les vices habituels de la lutte électorale chez un peuple à part, où les passions sont si violentes et les formalités du continent si mal suivies. Ils avaient même un moment espéré obtenir l'invalidation séance tenante.

Le bureau a examiné les griefs qui lui étaient signalés et les pièces nouvelles qui lui ont été adressées depuis. Son nouveau rapporteur, M. Bamberger, n'a pas dissimulé qu'ailleurs qu'en Corse un certain nombre de ces faits ne pourraient être un instant supportés; mais il a dit qu'il faut prendre les élections corses telles qu'elles sont, en attendant mieux, et que ce mieux on ne l'obtiendra que par une moralisation lente du suffrage universel dans un pays où l'Empire s'est moins qu'ailleurs encore occupé de morale publique. On ne gagnerait rien à paraître vouloir agir de force avec lui, et l'on n'est point obligé de casser les élections insulaires lorsque des deux côtés les candidats ou les électeurs peuvent se faire à peu près les mêmes reproches, et lorsqu'il n'y a pas eu d'ingérence ou de pression administrative exercée au profit de l'un des deux partis.

Il paraît que M. Bartoli aurait promis de rendre la vue à des aveugles si ces aveugles votaient pour lui. M. Cazeaux comptait même beaucoup sur la divulgation de cette promesse électorale, car il l'avait placée en réserve au dernier rang de ses arguments. Il y avait certes d'autres motifs de chercher querelle à l'élu de Sartène; mais il aurait fallu qu'on n'en pût faire autant à tout autre candidat ou député corse, et M. de Choiseul a montré à la Chambre avec quelle facilité l'on se jette à la tête, dans l'île, des accusations qui ne sont pas fondées ou qui peuvent retomber sur ceux qui les envoient.

M. Bartoli a été validé par 83 voix de majorité.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats

Il ne faut point s'étonner si se scandaliser si les hommes nouveaux qui composent la grande majorité de la Chambre des députés éprouvent le désir de toucher d'une main téméraire à toutes les branches de notre organisation politique et administrative. C'est le défaut ordinaire des Assemblées jeunes : l'expérience n'arrive que plus tard, et avec elle viennent heureusement la patience et la modération. Nous supplions cependant la Chambre des députés de contenir sa passion réformatrice lorsqu'il s'agit de l'armée. L'Assemblée nationale a voté des lois militaires qui ont peut-être des défauts, que nous n'avons point approuvés pour notre compte dans

toutes leurs parties, mais dont on ne saurait sans une sorte de folie ébranler aujourd'hui les fondements.

La réorganisation de nos forces nationales, commencée d'après un plan déterminé, serait absolument compromise si l'on abandonnait ce plan à l'improvisiste afin d'en chercher un meilleur. On croit pouvoir arracher une pierre de l'édifice sans le jeter tout entier par terre; c'est une erreur! Ce qu'on proposait, ces derniers jours à la Chambre des députés, c'était, suivant l'expression très-juste du ministre de la guerre, le bouleversement complet de l'armée. Remettre en question la durée du service équivaut, en somme, à remettre en question toutes les lois militaires qui ont été faites depuis 1872, sans compter l'ébranlement que des propositions de ce genre jettent parmi nos officiers et nos soldats. Croyez-vous qu'il soit facile de faire vivre une armée dans l'instabilité, l'incertitude, le mouvement perpétuel de nos agitations parlementaires? Pour maintenir intacte cette grande machine si cruellement éprouvée depuis quelques années, il faut éviter d'en briser tous les jours les rouages, sous prétexte de les réparer ou de les remplacer.

Aussi ne saurions-nous trop féliciter M. Gambetta de son intervention dans les débats sur la prise en considération de la proposition Laisant. M. Gambetta était dans un de ses bons jours; il n'a pas craint de se faire applaudir par le centre droit et de braver quelques murmures de la gauche; il a parlé en bon citoyen, non en homme de parti, sacrifiant sans hésiter ses idées et ses convenances personnelles à l'intérêt supérieur d'un patriotisme éclairé. Cette conduite est d'autant plus digne d'éloges que M. Gambetta est, en principe, partisan de la réduction du service de cinq à trois ans. Mais, quelles que soient sur ce sujet les opinions individuelles des députés, peuvent-ils songer à y donner suite tant que notre organisation militaire ne sera point terminée? Peuvent-ils briser nos cadres à peine formés, éveiller dans l'imagination des soldats des espérances dangereuses, compromettre tout le système suivant lequel s'accomplit la reconstitution de nos forces? M. Gambetta a plaidé l'inopportunité de la proposition Laisant avec une grande vigueur de logique et de bon sens.

Nous sommes surpris qu'il ait été harcelé durant une argumentation aussi manifestement conservatrice par un député de la droite, M. Baudry-d'Asson. M. Baudry-d'Asson semble vouloir se donner à la Chambre le rôle d'interrupteur. C'est une spécialité comme une autre; elle a fait la réputation de quelques hommes dont les noms sont bien connus. Mais nous prévenons M. Baudry-d'Asson qu'un bon interrupteur doit avoir une originalité d'esprit, une vivacité de réplique et une netteté de parole qui forment un talent particulier dont il nous semble jusqu'ici dépourvu. Jeter au travers des discours de ses collègues de grosses maximes bien prodommesques, de lourdes phrases qui tombent comme des pavés sur la tête de

l'auditoire, est une inutile et triste maladresse. N'est pas qui veut même un Glais-Bisoïn, un Gavardie, un Lorgeril; et quand on ne l'est pas, ce qu'on a de mieux à faire c'est de rester silencieux à son banc, ou, si l'on tient absolument à interrompre, de le faire seulement avec son coupe-papier.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

L'Echo de la Dordogne annonce en ces termes la nomination de M. l'abbé Bonnet à l'évêché de Viviers :

« M. l'abbé Bonnet n'appartient point, par son origine, à notre diocèse, mais presque toute son existence sacerdotale s'est écoulée parmi nous. Le clergé périgourdin dont il fait partie depuis 1863, c'est-à-dire depuis le commencement de l'épiscopat de Mgr Dabert, peut donc le revendiquer comme un des siens, et être fier et heureux de son élévation. Depuis trop longtemps, le diocèse de Périgueux, toujours si riche pourtant en prêtres distingués, n'avait fourni aucun prélat à l'Eglise; et c'est avec une vive satisfaction que nous voyons se renouer enfin une chaîne dont les de Lostange, les Dulau, les Belzunce, ont été les anneaux.

« Mgr Bonnet n'est âgé que de 39 ans. »

— Mgr Dupanloup, dit le Courrier de Tarn-et-Garonne, vient de publier une brochure intitulée : « OU ALLONS-NOUS ? »

L'objet de cette brochure est de démontrer par de nombreuses citations de livres, de discours et d'articles de journaux, que à la suite du progrès triomphant de l'athéisme et du matérialisme, le péril religieux et le péril social sont plus menaçants que jamais, et que ce n'est pas seulement l'église de France, mais la société elle-même qui menace de disparaître dans une ruine irrémédiable.

Je reviendrai prochainement sur la brochure de l'illustre évêque d'Orléans. Ce travail, dont la Gazette de France reproduit de longs passages, est appelé, comme tous les ouvrages de Mgr Dupanloup, à un immense retentissement.

— Nous apprenons qu'un pèlerinage de Montauban à Lourdes doit avoir lieu prochainement.

Henri NADAL.

P. S. A l'exemple des évêques fondateurs de l'Université catholique de Paris, les évêques fondateurs de l'Université d'Angers viennent à leur tour de formuler une protestation contre le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

H. N.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

L'organe de la dynastie de la roïne, de l'invasion et du démembrement de la France, à Cahors, nous fait l'honneur de ses injures, à l'occasion des votes des députés bonapartistes du Lot dans la question de service militaire.

Aujourd'hui, tout le monde le sait, une partie du contingent sert pendant cinq ans, et l'autre partie pendant six mois. La proposition de M. Laisant, adoptée par un certain nombre de bonapartistes et non refusée par une autre portion qui s'est abstenue, demandait pour tous les Français le SERVICE OBLIGATOIRE DE TROIS ANS. Eh bien ! la feuille bonapartiste de Cahors, jouant sur le mot réserve qui avait été improprement appliqué par nous à la deuxième partie du contingent qui aujourd'hui ne sert que pendant six mois, la feuille bonapartiste, disons-nous, déclare que la proposition de M. Laisant ALLÈGE LE FARDEAU des paysans au lieu de l'aggraver.

Nous désirons que ces paroles soient connues dans toutes nos campagnes, pour qu'elles jugent bien de l'intérêt

que les bonapartistes leur portent. L'organe impérialiste du Lot trouve que la situation serait favorable pour les agriculteurs, si elle se résumait ainsi : Plus de deuxième portion du contingent ; plus de volontariat d'un an ; tous les jeunes gens SOLDATS et SOLDATS PENDANT TROIS ANS ; plus de tirage au sort ; plus de bons numéros, tous les champs abandonnés à la fois par la généralité des jeunes Français !

C'est l'égalité qui le veut ainsi, dit-on. L'égalité n'existe donc pas devant l'urne du tirage au sort ?... Nous avons pensé jusqu'ici, et nous continuons à penser que la chance est égale pour tous, et que par conséquent la loi actuelle est déjà assez rigoureuse pour qu'on ne la rende pas encore plus dure. Les bonapartistes surtout devraient avoir, dans cette affaire, la pudeur du silence. La politique insensée et criminelle de l'empire n'est-elle pas l'unique cause de la nouvelle organisation militaire ?

Du reste, pour donner une idée de la polémique de la feuille bonapartiste, voici à quels arguments elle se trouve réduite à notre égard :

En imprimant deux fois en petites capitales les mots SOLDATS et SOLDATS pendant trois ans, le Journal du Lot a-t-il sournoisement voulu faire croire que pendant trois ans les jeunes conscrits resteraient soldats, c'est-à-dire simples soldats, selon le sens que les populations donnent à ce mot ? — Dans ce cas, il sait bien qu'il a publié un mensonge.

Voyez-vous le Journal du Lot essayant de faire croire qu'un soldat ne peut pas devenir caporal ou officier ? Les gens qui écrivent de pareilles choses ne méritent d'autre châtement que la citation de leurs insultes dont nous les remercions.

PROCESSION DE LA FÊTE DIEU A CAHORS

Dimanche dernier, on a célébré, dans les églises de Cahors, la solennité de la Fête-Dieu avec une magnificence majestueuse. La cérémonie la plus éclatante et la plus imposante de ce jour a été la procession du Saint-Sacrement, à laquelle ont pris part, comme les années précédentes, toutes les paroisses de la ville. Mgr l'Evêque y présidait et portait le St-Sacrement.

La procession a parcouru, cette année, la partie septentrionale de notre cité. Sortie de la Cathédrale, à 5 heures, après le chant des vêpres, elle a suivi la rue Clément-Marot, la place de l'ancien palais de justice, la longue rue du Château-National jusqu'aux abords de l'église St Barthélemy; puis elle a défilé le long des boulevards.

On voyait dans les rangs de la procession les élèves des divers établissements d'instruction, les membres des confréries et des associations pieuses, les religieux et les religieuses des différents ordres établis dans notre ville. Les ministres de Dieu précédaient ou entouraient le St-Sacrement. Derrière le dais, marchaient en costume officiel, les représentants des autorités, des divers corps et des diverses administrations, ayant à leur tête M. le Préfet du Lot et M. le Maire de Cahors.

La marche de la procession était ouverte par un détachement de la garnison; elle était fermée par la gendarmerie; les sapeurs-pompiers défilaient à côté ou en avant du St-Sacrement. De distance en distance, entre les rangs de la procession, on apercevait de belles croix, de riches bannières et des emblèmes religieux.

La fanfare de l'établissement des Petits-Carmes, les sonneries des clairons, les roulements des tambours unissaient leurs accords aux cantiques sacrés.

A droite et à gauche de la procession, sur les trottoirs des boulevards, sur les balcons et aux fenêtres des maisons, on voyait une foule considérable de spectateurs, dans une attitude calme et respectueuse.

Sur toute la ligne du parcours, devant les magasins, ou les maisons, on avait placé des tentures, plus ou moins enjolivées de décorations variées.

A côté du Château national, à l'entrée de la cour de l'établissement dirigé par les Religieuses du Calvaire, on a trouvé un premier reposoir, qui frappait et attirait l'attention par la grâce, l'élégance et le bon goût qui avaient présidé à sa décoration. C'est là qu'a eu lieu la première station et qu'on a donné la première bénédiction.

Dans la partie la plus apparente et la plus favorable du boulevard Nord, sous le péristyle du nouveau palais de justice, se dressait un magnifique reposoir. Il avait été préparé avec le concours d'un grand nombre de dames pieuses, qui avaient rivalisé de zèle et d'ardeur pour le décorer et l'embellir. La petite place qui est en avant du palais, le vaste escalier qui mène au péristyle, les colonnes, le fronton, tout offrait une riche et heureuse variété de verdure, de fleurs, d'oriflammes, d'emblèmes religieux, et donnait à ce reposoir un aspect à la fois gracieux, élégant et grandiose. C'est là que le St-Sacrement a été déposé, devant une splendide illumination; et c'est de là que Mgr l'Evêque a donné la bénédiction à la foule prosternée.

La procession a repris sa marche, pour revenir à la cathédrale. Un Salut des plus solennels, rehaussé de chants majestueux, a été le couronnement de la Fête.

CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dans la dernière séance de la commission du budget, M. Waddington a annoncé l'intention d'adresser une circulaire aux préfets pour qu'ils aient à mettre tous les conseils municipaux de France en demeure de faire, dans la session d'août, des offres pour la construction d'écoles nouvelles. Cette circulaire, que nous avons déjà analysée, a paru dans le Journal officiel. En voici le texte :

Paris, le 15 juin 1876.

Monsieur le préfet,

L'intention du gouvernement est d'assurer aussi promptement que possible les bienfaits de l'instruction primaire à tous les enfants en âge de fréquenter l'école. Pour que ce but soit sûrement atteint, plusieurs conditions préliminaires doivent être remplies. Il faut, en premier lieu, que les établissements scolaires soient assez nombreux dans notre pays pour que l'école se trouve partout à la portée des familles et que, dans aucun cas, l'enfant de six à treize ans n'ait à parcourir une distance tellement grande, que son assiduité ne puisse être raisonnablement exigée. Il faut, en second lieu, que les locaux scolaires présentent, par leur étendue et leur disposition intelligente, toutes les garanties désirables de commodité et de bonne hygiène. Il faut surtout que l'air et la lumière pénétrant abondamment dans les salles de classe.

Ne l'oublions pas, monsieur le préfet, rendre le séjour de l'école attrayant pour l'élève, donner au père de famille cette conviction que la santé de son enfant ne peut être compromise par la fréquentation de l'école primaire, c'est répondre de la façon la plus catégorique à l'une des principales objections qu'ont formulées les adversaires de l'obligation en matière d'instruction primaire. Il faut enfin que l'instituteur trouve dans le bâtiment d'école une installation convenable pour lui et les siens, et qu'un jardin d'étendue suffisante soit mis à sa disposition. N'est-il pas, en effet, souhaitable, à tous les points de vue, que le maître puisse s'attacher à la maison d'école, qu'il fasse des efforts pour l'approprier à ses goûts, à ses besoins, si bien qu'au bout d'un certain temps, il soit porté à la considérer désormais comme sienne ? N'est-il pas juste, d'autre part, que les avantages

offerts par l'habitation qui lui est concédée apportent quelque allègement aux fatigues très réelles résultant de son labeur quotidien ?

Pour entrer dès à présent dans la voie qui vient d'être indiquée, le gouvernement n'a point hésité à demander aux pouvoirs publics de nouveaux subsides qui permettront à l'Etat de venir en aide aux départements et aux communes d'une manière plus large et par suite plus efficace, quand il s'agira de constructions ou d'appropriations de maisons d'école et d'acquisitions de mobiliers scolaires.

Ces propositions ont déjà été accueillies avec une sympathie marquée par la commission du budget que la Chambre des députés a choisie dans son sein, et l'on peut croire qu'à cet égard la commission n'a fait que répondre par avance aux sentiments qui animent les deux Assemblées pour tout ce qui touche à l'instruction populaire.

A ce point de vue, mais sans vouloir préjuger toutefois les décisions qui seront prises par le Sénat et la Chambre des députés, je vous prie, monsieur le préfet, de faire connaître sans retard aux administrations municipales quelles sont, sur la question qui nous occupe, les intentions du gouvernement. Il importe beaucoup que l'emploi des crédits qui seront votés puisse être utilement opéré dès le printemps de l'année prochaine.

Nous voudrez bien, en conséquence, provoquer de la part des conseils municipaux, et notamment dans les communes où les besoins sont déjà constatés, des délibérations tendant à faire mettre immédiatement à l'étude, soit des projets de création d'écoles nouvelles de chef-lieu ou de hameau, soit des projets de construction, d'acquisition, d'agrandissement ou d'assainissement de bâtiments à destination d'école.

Il est nécessaire que les plans et devis soient dressés dans le plus bref délai pour que les demandes de secours, après avoir subi l'instruction réglementaire, puissent être, conformément à la loi du 10 août 1871, soumises aux délibérations du conseil général de la session d'août prochain.

Vous voudrez bien me transmettre ensuite chaque dossier, avec toutes les pièces à l'appui, ainsi qu'un extrait de la délibération du conseil général fixant la quotité de la subvention qui pourrait être attribuée à chaque commune intéressée, sur les fonds du département.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, WADDINGTON.

M. Waddington avait également annoncé l'envoi d'une deuxième circulaire prescrivant aux préfets de demander des renseignements aux communes sur l'état des bâtiments scolaires. Voici ce document, qui a paru aussi dans le Journal officiel :

Paris, 15 juin 1876

Monsieur le préfet,

Au moment où l'opinion publique se préoccupe avec raison de l'installation matérielle de nos écoles primaires, il est nécessaire que je sois exactement renseigné sur l'état des bâtiments scolaires dans les communes de votre département; le tableau ci-joint est destiné à recevoir les divers renseignements qu'il m'est indispensable de posséder.

Ainsi que vous le verrez par les titres placés en tête de chacune des colonnes, ce tableau comprendra non-seulement les écoles existantes, mais encore celles qu'il faudrait créer et installer pour pouvoir donner l'instruction primaire à tous les enfants qui, en raison de leur âge, doivent être assurés d'y trouver leur place.

Je n'ai pas besoin d'insister, monsieur le préfet, sur l'importance de ce travail, qui intéresse les communes à un si haut degré. Je vous demande de m'en faire parvenir tous les éléments pour le 15 octob r

au plus tard.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, WADDINGTON.

Suit en forme de tableau, la série de renseignements réclamés par le ministre. Ces catégories de renseignements sont réparties en vingt colonnes.

On nous signale trois malheureux accidents qui se sont produits à Cahors, dans la journée d'hier.

Une charrette chargée de ciment a chaviré dans le Lot à côté de l'usine de M. Chambert. On n'a pu rien sauver, l'eau étant très profonde en cet endroit.

— Un gendarme a reçu un coup de pied de cheval dans la cour de la caserne et sa blessure n'est pas sans gravité.

— Un charretier étant tombé on ne s'explique trop par quelle fausse manœuvre, une des roues lui est passée sur l'épaule gauche, et l'a blessé au menton à la joue. Le malheureux a failli avoir la tête écrasée.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 29 mai 1876.

Présidence de M. VALETTE directeur trimestriel.

Il est donné lecture d'une lettre de M. François Dufour qui envoie à la Société un travail de feu son père, M. Emile Dufour, sur la baronnie de Gramat et sur les coutumes et libertés accordées à la communauté de ce nom. Le travail de M. Emile Dufour est accompagné du recueil des coutumes rédigées en patois de l'époque.

Ces coutumes ont été rédigées et jurées par les parties en 1321. Les barons de Gramat prétaient de 4 ans en 4 ans le serment de les observer. Elles ne le furent pas toujours, et M. Emile Dufour rend compte sommairement des discussions qui éclatèrent les deux siècles suivants entre les consuls et les barons de Gramat. Il parle ensuite de la décadence de cette ville, après la guerre de cent ans. Enfin résumant les articles importants contenus dans ces coutumes, il fait remarquer la grande indépendance des vassaux vis à vis de leur seigneur.

Il est ensuite donné lecture d'une notice de M. Malinowski, intitulée : « Coup d'œil général sur les mines du département du Lot. »

Le général de brigade Delorme est nommé, pour cette année, inspecteur général de la gendarmerie dans le 6^e arrondissement comprenant les 27^e, 28^e, 29^e et 30^e légions.

On écrit de Rodez :

« La statue de la Vierge de Ceignac, qui, depuis plus de quatre cents ans, n'avait jamais quitté son piédestal, ayant été transportée à Rodez pour y être redorée, revernie et mise à neuf, Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, ira, le 9 juillet prochain, procéder à sa réinstallation et à son couronnement. Douze évêques et l'archevêque de Toulouse assisteront à cette cérémonie. Il y aura de grandes fêtes à cette occasion, des divertissements publics et une cavalcade historique.

« Voici, d'après la légende, l'événement miraculeux qui a donné son nom au pays. Cent chevaliers, formant l'escorte d'un prince qui allait en pèlerinage à cet autel, ayant été noyés en traversant la mer, ce prince n'en continua pas moins sa route et arriva à ce sanctuaire. Là, la Vierge lui apparut et lui dit, dans le patois du pays : « Cent gnac (tu en as cent !) ». Et le prince, se retournant, vit dans l'église les cent chevaliers qu'il avait perdus. C'est de là que vient le nom de Ceignac.

« En même temps que le couronnement de cette statue, aura lieu l'inauguration, sur une des places de Rodez, de la statue de Mgr Affre, ancien archevêque de Paris, tué sur les barricades en juin 1848. »

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 29 mai au 10 juin
Mathématiques élémentaires.

Mathématiques. 1 Viessens, 2 Couture.
Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. 1 Combarieu, 2 Desbans.
Histoire. 1 Poujade, 2 Combarieu.

Philosophie.
Mathématiques. 1 Prunières, 2 Cavallé.

Rhetorique.
Histoire. 1 Labro, 2 Caudesaigues.

Version grecque. 1 Labro, 2 Cantarel.
Seconde.

Thème grec. 1 Foissac, 2 Grépon.
Troisième.

Mathématiques. 1 Valat, 2 Bertrand.
Quatrième

Histoire. 1 Pélissié, 2 Delpech.
Géographie. 1 Bigou, 2 Pélissié.

Allemand. 1 Barbier, 2 Delpech.
Cinquième.

Histoire. 1 Laur, 2 Maratuach.
Allemand. 1 Gatorze, 2 Gayet.

Sixième.
Exercices grecs. 1 Barriéty, 2 Talou.

Allemand. 1 Barriéty, 2 Castagné.
Septième.

Histoire. 1 Mercié, 2 Mogniat.
Calcul. 1 Mercié, 2 Tinel.

Huitième.
Géographie. 1 Prunières, 2 Bouyssou.

Version latine. 1 Arbouys, 2 Bénéch.
Enseignement spécial. — Première année.

Histoire naturelle. 1 Sers, 2 Corn.
Deuxième année.

Comptabilité. 1 Belloc, 2 Bouloumié.
Géographie. 1 Bouloumié, 2 Pasquet.

Année préparatoire.
Histoire naturelle. 1 Bris, 2 Magot.

Classe primaire. — Première division.
Géographie. 1 Labro, 2 Laur.

Histoire. 1 Montal, 2 Laur.
Deuxième division.

Géographie. 1 Gaston, 2 Denons.
Histoire. 1 Denons, 2 Gaston.

Troisième division.
Géographie. 1 Crudy, 2 Edoux.

Histoire. 1 Fournié, 2 Crudy.
Quatrième division.

Géographie. 1 Bris, 2 Mariin.
Histoire. 1 Martin, 2 Breil.

Le censeur des Études,
T. DURAND.

Dans la séance du jeudi 25 mai, M. Husson, pharmacien, a donné communication à l'Académie des sciences d'une série d'expériences fort bien faites, dans le but de résoudre une question d'hygiène et d'économie rurale à laquelle plusieurs fois par an, et sur divers points du territoire, les tribunaux donnent les solutions les plus variées.

Il s'agit de l'influence que peut avoir le voisinage des fours à chaux sur le développement des vignes et sur la qualité du raisin.

M. Husson a comparé les raisins d'un même vignoble dont une extrémité confine à un four à chaux.

Les raisins développés loin de la fumée donnent un vin clair et savoureux; d'où la distillation extrait de l'alcool d'un goût irréprochable.

Les raisins les plus proches, au contraire, fournissent un vin d'une odeur empyreumatique et ont pour effet, par l'acide phénique qu'ils contiennent, de retarder la fermentation du moût.

Les expériences de M. Husson semblent donc prouver que le voisinage des fours à chaux est nuisible à la vigne.

L'été commencera demain mercredi, 21 juin, à 10 h. 54 minutes du matin; le même jour apparaîtra la nouvelle lune.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne*, d'Agen :

Hier soir, vers huit heures, un regrettable accident a eu lieu, au cirque Casuani, quelques minutes avant la représentation.

Selon les indications de l'affiche, un coup de canon tiré à l'intérieur devait annoncer l'ouverture des luttes d'athlètes, qui composaient le programme de la Soirée. La pièce qui sert aux exercices de l'homme canon fut donc amenée sur son affût devant la porte du cirque et l'homme-canon y mit le feu avec un cigare que lui prêta une des personnes présentes.

Une forte détonation se produisit; mais la pièce avait été ou trop ou mal chargée et une partie de la culasse éclata, allant frapper l'homme-canon à l'abdomen et lui faisant des blessures graves à la main et à l'avant bras.

Les premiers soins lui ont été donnés par M. Eichinger, chirurgien major du 9^e de ligne; puis le blessé a été conduit à l'hospice.

A propos de cet accident, nous demanderons pourquoi l'autorité permet de pareils exercices, qui ne sont pas seulement dangereux pour ceux qui les font; mais encore pour le public qui y assiste.

On écrit de Castres :

Un crime épouvantable vient d'être commis dans la commune de Castelnaud-de-Brassac. La nommée Suzanne Oulès, âgée de 26 ans, a, dans une rixe, donné la mort à son père, vieillard de 75 ans, en le frappant à la tête d'un coup de pelle. C'est dans la journée d'hier que le crime a été commis. M. le juge d'instruction et M. le substitut se sont immédiatement transportés sur les lieux.

(Progrès.)

La municipalité de Toulouse est dé-

père et l'avocat lui répondit comment en peu d'années elle était devenue une merveille de beauté.

— Il paraît que c'est le portrait de sa mère ? demanda le jeune homme.

— C'est tout à fait elle, et du reste vous allez la voir aujourd'hui. On m'a dit que son père devait la conduire ici pour voir le jugement.

— Et à quelle heure commencera le combat ?

— Six heures après le lever du soleil, à moins qu'il ne survienne quelque accident imprévu, comme je le crains.

— Et quels accidents avez-vous à craindre ? tout n'est-il pas en ordre ?

— Tout est en ordre, mais cette interdiction embrouille tout. L'officier de Crivello a fait arrêter le curé parce qu'il refuse de bénir les armes, celui-ci proteste qu'il souffrira le martyre plutôt que d'encourir une excommunication. L'officier s'obstine et l'affaire menace de devenir grave.

— Et ne pourrait-on pas aller chercher un autre prêtre ?

— Mais personne ne voudra remplir cet office. Il y avait bien tout à l'heure le curé de Limonta qui était venu avec Lupo, mais dès qu'il a eu vent de la chose, il s'est glissé dans la foule et a disparu.

idée, dit le *Progrès libéral*, à faire les sacrifices nécessaires pour la création d'une Faculté de médecine. M. l'ingénieur Dieulafoy aurait été chargé de se rendre à Paris et au besoin d'aller en Allemagne pour y étudier l'installation des principales Facultés existantes.

Voici une jurisprudence qu'il est utile de faire connaître à propos de l'irresponsabilité paternelle à l'égard des dettes contractées par un enfant mineur.

D'un jugement récent de M. le juge de paix du canton de Bagoères, il ressort que « si un père peut être déclaré responsable des fournitures faites à » crédit, sans son consentement, à » son fils mineur, c'est à la condition » qu'elles sont nécessaires. » En dehors de ce cas, la responsabilité paternelle n'existe pas, car, ainsi que la porte la sentence dont il s'agit, « il n'est pas possible d'ad- » mettre que la loi veuille placer les » pères à la merci des folies des en- » fants et de leurs prêteurs complai- » sants. »

Cette décision contient un avertissement à l'adresse des gens peu scrupuleux ou imprudents qui traitent avec des enfants en dehors et à l'insu du chef de famille, — quelquefois même malgré lui.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Depuis bien longtemps le théâtre de Cahors n'avait été aussi gai, aussi vivant que dimanche. Les dames, bien à tort accusées d'indifférence pour l'art lyrique, et d'enthousiasme pour l'art... acrobatique, ont voulu protester énergiquement contre les tendances réalistes qu'on leur imputait faussement. Nombreuses donc elles sont venues, formant aux galeries l'essaim le plus gracieux, le plus animé, le plus étincelant.

Je ne sais rien de plus séduisant qu'une salle de spectacle bien garnie : l'animation règne partout avec le sourire, la causerie aimable ne tarit pas, le trait malicieux se dérobe derrière l'éventail, la languette fiévreuse fouille et court sans trêve où la beauté l'attire... Quelle source inépuisable d'observations, de découvertes piquantes !

Les dames ont fait le premier pas, elles reviendront; mais il ne faut pas que le Directeur du théâtre oublie que succès oblige, et que son public d'élite est délicat...

La soirée de dimanche a été bonne. M^{lle} Aziber paie vaillamment, trop vaillamment peut-être, de sa personne et de son talent. Il serait vraiment dommage que cette gracieuse cantatrice à la voix si pure et si agréable, forçât ses moyens dans des rôles trop fatiguants pour elle.

— Qu'est-ce donc que ce bruit, dit Ottorino, en regardant la foule qui accourant de tous les points de la salle, faisait cercle autour d'un nouveau personnage.

— Ce sera quelque ménestrier, répondit l'avocat.

— Il ne se trompait pas.

Un homme, capricieusement vêtu, avec deux fils de grelots d'argent au pourpoint, aux chausses, au manteau, coiffé d'un chapeau en forme d'entonnoir tout garni de grelots, portant un luth en bandoulière, commença à faire résonner les cordes et accompagnait sa musique de gestes, de sauts et de bouffonneries à faire mourir de rire.

C'est Trémacaldo ! Trémacaldo ! disaient de plusieurs côtés les seigneurs et les dames.

Ce Trémacaldo était un bouffon très-renommé et très-connu qui courait toutes les foires, se trouvait à toutes les fêtes, à tous les tournois, dans tous les lieux où se trouvait une assemblée. Il connaissait toute sorte de jeux et d'amusements, faisait toute espèce de tours, savait les plus nouvelles bouffonneries, racontait les plus beaux récits et chantait les sirventes et les lais des troubadours et des ménestriers les plus renommés de l'époque. Il était lui-même poète distingué.

Le nouveau baryton M. Gilbert, a l'expérience de la scène, il est comédien intelligent, correct, et son chant méthodique fait oublier ce que le timbre de sa voix a de dur par moments. M. Gilbert a reçu du public un bon accueil; on a favorablement apprécié ses qualités sérieuses; avec lui on n'a plus à craindre ces inexpériences qui font souffrir et qui compromettent la soirée. C'est, à ce point de vue une excellente acquisition.

Le *Chalet* a été un succès pour M^{me} Batiste et MM. Toscan et Cadeau. Ah ! maudite diction ! Attention, messieurs, attention ! et on n'aura plus alors que des éloges à vous donner.

Jeudi. *Rigoletto*. La salle sera comble, espérons-le.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 19 juin soir.

La gauche a décidé, dans sa réunion d'hier, d'ajourner la discussion de la loi municipale et de se borner à la remise en vigueur de la loi de 1871 sur les maires. La gauche veut ainsi éviter tout sujet de divergence avec le ministère afin de lui permettre de concentrer toute sa force sur la question de la collation des grades. Je vous ai dit que le projet Waddington serait probablement voté par le Sénat. C'était l'impression générale il y a deux jours, mais je suis obligé de constater que la situation tend à se modifier dans un sens moins favorable au projet.

Le bruit d'une interpellation au Sénat sur les révocations préfectorales ne paraît pas sérieux.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui au palais Bourbon. La majorité de la commission paraît toujours assez mal disposée à l'égard du ministre de la guerre et du ministre des affaires étrangères, et il faut s'attendre à de vives attaques contre ces deux membres du cabinet quand viendra la discussion du budget à la Chambre.

Le conseil des ministres se réunira demain. On dit que le ministre de l'intérieur, dans ce conseil, soumettra au Maréchal quinze ou vingt nominations de sous-préfets ou de secrétaires-généraux. Ce mouvement serait purement hiérarchique et porterait uniquement sur les postes restés vacants par la démission des titulaires.

L'ambassadeur du Maroc est allé rendre visite aujourd'hui au préfet de police.

— Trémacaldo, Trémacaldo, criaient plusieurs, chante-nous les *Plaintes de la Prisonnière*.

— Oui, oui la chanson de l'*hirondelle*, l'*hirondelle* !

— Non, disait un autre, chante plutôt la dernière que tu as composée.

— Laquelle en somme ? demanda le ménestrel.

— La dernière.

— Non, non, l'autre.

— L'*hirondelle* donc ?

— Oui l'*hirondelle*.

Alors Trémacaldo après avoir présumé sur son luth commencé :

« Fugitive hirondelle qui viens chaque matin chanter ta chanson plaintive sur le rebord de ma fenêtre, que veux-tu me dire en ton langage, ô fugitive hirondelle. »

« Seule, oubliée, abandonnée de ton époux.... »

Mais à ce moment la foule qui entourait le chanteur se dispersa et l'abandonna pour courir à un autre spectacle. Béatrix, la fille du comte Oldrado, entra dans la salle avec son père qui la tenait par la main. Pendant qu'Ottorino se jetait au cou de son vieil hôte et saluait courtoisement la jeune fille, Trémacaldo furieux contre ces nouveaux venus qui lui enlevaient son auditoire, arriva dans l'inten-

Bourse de Paris

Cours du 20 Juin.

Rente 3 p. %/... 68.15
— 4 1/2 p. %/... 98.50
— 5 p. %/... 106.15

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 19 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.683 »	3.680 »
Crédit foncier....	775 »	775 »
Orléans-Actions...	1.040 »	1.005 »
Orléans-Obligations.	327 »	326 »
Suez.....	527 50	521 25
Italien 5 %/.....	74 10	73 75

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du numéro du 15 juin 1876.

Condition économique de la production animale, par André Sanson.
Mémoire sur l'établissement d'un tribunal international et la rédaction d'un Code international, par Paul Lacombe.
L'Assistance publique dans les hôpitaux, par le docteur Gaëtan Delaunay.
Les finances égyptiennes et le Crédit foncier de France, par Henri Genevois.
L'Armée et le Budget (à suivre), par Th. La Coste.
Les nouveaux préfets de la République française, par Albert de Laberge.
Chronique économique. — France. — La Situation agricole. — Concours régionaux : Carcassonne, Orléans, Quimper et Tarbes, par Ernest Menault.
Angleterre. — I. Les Impôts. Dette. Budget des recettes et des dépenses. Income-tax. — II. Le Commerce extérieur de l'Angleterre pendant le mois de mai 1876, par Edmond Barbier.
Italie. — La Situation économique. Bulletin économique. — Actes officiels. — Sénat. — La navigation intérieure. — Les chemins de fer. — L'impôt des huiles et des savons. — Protection internationale des marques de fabrique. — Les admissions temporaires. — L'Épargne française. — La Chambre de commerce de Paris pendant le 4^e trimestre de 1876. — Conversion des droits « ad valorem » en droits spécifiques. Les dettes de la Turquie. — Les constructions navales aux États-Unis. — Les droits de navigation et d'importation au Guatemala. — Les droits de sortie en Suisse, par George Lassez.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*. M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Aussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

tion de leur lancer quelque épigramme et de se venger ainsi de l'affront qu'ils lui avaient causé. A cette époque où les nobles étaient si orgueilleux et si susceptibles que malheur arrivait à qui les choquait, il est curieux de remarquer que les ménestrels, les musiciens ambulants, les bouffons étaient une race privilégiée. On leur accordait toute liberté d'action et de paroles et on leur passait des saillies si mordantes et si insolentes qu'entre gentilshommes elles auraient infailliblement amené un duel.

Trémacaldo s'approcha donc dans des dispositions malveillantes, mais quand il vit Béatrix si belle et si majestueuse, son courroux s'apaisa, et loin d'insulter la jeune fille, il lui adressa une saillie flatteuse pour elle, mais piquante pour l'auditoire.

— Que la chouette se taise quand apparaît le soleil, c'est bon, mais qu'au lieu de se cacher, les hiboux aillent à sa rencontre, je ne l'ai jamais vu.

Et chacun de rire de cette grosse facétie.

Béatrix avait seize ans, on aurait dit une rose s'ouvrant dans tout son éclat et son parfum aux premiers rayons d'un beau soleil.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

20 juin 1876. (10)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE TROISIÈME.

(Suite.)

Le courage brillait dans ses yeux, son visage était un peu bruni par le soleil, sa taille était élancée, ses membres bien proportionnés, tous ses gestes, tous ses mouvements avaient un caractère de grâce, de résolution et de fierté.

L'avocat des Limontains, Laurent Gargagnate, lui racontait les exploits de ses clients et le glorieux rôle qu'avait joué son écuyer Lupo. Ce récit faisait grand plaisir au jeune gentilhomme.

Gargagnate étant ensuite venu à parler du comte Oldrado et de sa famille, Ottorino lui demanda des nouvelles de Béatrix qu'il avait connue enfant au château de son

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 806^e livraison. (17 juin 1876). Texte: Voyage dans le Lazistan et l'Arménie. Texte et dessins inédits, par Th. Deyrolles. Quatorze dessins. Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 184^e livraison (10 juin 1876). — TEXTE: La Bannière bleue, par Léon Cahon. — La pendule mystérieuse. — Le télégraphe sous-marin. — Le renard, par E. Lesbazeilles. — Origine des noms propres par Ch. de Raymond. — La Petite Duchesse, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Les causeries du jeudi, par l'oncle Anselme. — A travers la France: Salins, par A. Saint-Paul.

Dessins de Lix, Adrien Marie, Taylor etc. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Georges Sand. — Fromont jeune et Risler aîné, par Alphonse Daudet (suite). — Les Mystères des carrières Montmartre, par F. du Boisgobey (suite). — Le nouveau commandeur des Croyants. — Le Salon pour rire, par Cham. — Le cabotage à la cour, par Hubert de Saint-Amand. — Guide au Salon de 1876, par un Amateur. — Par-ci, par-là. — La Hollande pittoresque, par Henry Harard. — Bulletin. — Clé du dernier rébus.

Bureaux: 30, rue des Saints-Pères, Paris.

Une personne de toute honorabilité, ouvrant un grand établissement à Paris, dans

des conditions exceptionnelles, demande pour s'exonérer des intermédiaires à traiter directement pour les vins dans le pays producteur. Affaire de grand avenir. Autres avantages qu'on expliquera. Ecrire à madame Arnaud, 9, rue Rochebrune, Paris.

Est-il possible de donner pour 8 francs par an un journal de 16 pages, richement illustré et comprenant tous les éléments d'une lecture aussi variée qu'attrayante? C'est un problème victorieusement résolu par le doyen de la presse parisienne, **LE VOLEUR**.

LE VOLEUR, Cabinet de lecture universel, (49^e année), n'est pas seulement le moins cher de tous les journaux populaires illustrés; c'est encore le plus intéressant, le plus récréatif, le plus attrayant, le plus varié, bref, le seul complet de tous les recueils destinés à parler à la fois à l'esprit et aux yeux. Sa rédaction, qui se compose, ainsi que son titre l'indique, de la fleur de toutes les publications quotidiennes, périodiques et autres; comprend l'universalité des sujets susceptibles d'intéresser, d'amuser et d'instruire: Romans, nouvelles, œuvres d'imagination et de fantaisie, voyages, biographies de célébrités contemporaines, sciences, beaux-arts, théâtres, tribunaux, modes, propos du jour, extraits de livres nouveaux, sans oublier l'ACTUALITÉ, qui constitue un de ses principaux éléments; en un mot, **LE VOLEUR** justifie merveilleusement son sous-titre: *Cabinet de lecture universel*.

LE VOLEUR paraît tous les vendredis, par numéro de 16 pages grand in-4^o à 4 pages illustrées.

Par an, 52 numéros avec table et couverture, formant un volume de plus de 800 pages in-4^o, illustré de 200 vignettes

sur bois et de 4 gravures de modes hors texte, coloriées: une par saison.

Bureaux à Paris, rue des Saints-Pères, 30.

On s'abonne par mandats de poste ou timbres-poste (*Affranchir*).

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

En s'abonnant pour un an du 1^{er} mai, on reçoit *gratis* les numéros parus depuis le 1^{er} février et l'on peut lire en leur entier deux romans de premier ordre: *les Mystères des Carrières Montmartre*, par F. du Boisgobey; *Fromont jeune et Risler aîné*, par ALPHONSE DAUDET, ouvrage couronné par l'Académie française et acclamé par la presse tout entière. Ce roman, œuvre d'un écrivain de premier ordre, offre, sous une forme non moins littéraire que dramatique, un tableau pris sur le vif d'un des côtés les moins connus et les plus curieux de la vie parisienne.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 Juin 1876.

Obligations foncières 3 et 4 % de 1853:	
1 lot de.....	400,000 fr.
1 lot de.....	50,000 fr.
1 lot de.....	20,000 fr.
Obligations foncières 4 % de 1863:	
1 lot de.....	400,000 fr.
1 lot de.....	50,000 fr.
8 lots de.....	5,000 fr.
30 lots de.....	1,000 fr.
Obligations communales 4 % de 1875:	
1 lot de.....	100,000 fr.
4 lots de.....	30,000 fr.
4 lots de.....	10,000 fr.
10 lots de.....	3,000 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus

utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements:
1^{er} édit.: 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro:
5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

Un problème par jour.

Sous ce titre, l'*Opinion* publie des problèmes d'échecs, de dames, de billard, des charades, des anagrammes, etc., etc. Ces problèmes ont un succès dont il est facile de se rendre compte en jetant un coup d'œil sur le Journal; tous les jours l'*Opinion* publie la liste des noms des personnes qui ont trouvé la solution du problème publié le jour correspondant de la semaine précédente.

L'*Opinion*, journal de six pages, est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon, Chez **A. ROBERT**, Fab. Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et frs.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraines. Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^{te} 2,50. Poste 2,75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la *Fontaine minérale* offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8^o (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8^o)

La prochaine Loi électorale

in-8^o (édition épuisée).

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8^o. — Prix: 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements..... fr.

A CÉDER UNE ÉTUDE DE NOTAIRE

Chef-lieu de canton.

Station de voie ferrée.

(DORDOGNE).

S'adresser au bureau du Journal.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 48

Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie: 130 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 33,009,563 fr.

Arrérages payés aux Rentiers..... 435,374,454 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 44,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Pucl, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

On offre dans tous les pays honorables et des plus lucratifs à des personnes intelligentes, hommes ou dames, pouvant disposer de quelques heures par semaine. Les bénéfices peuvent dépasser 1,000 fr. par an.

Les conditions et prix courant sont adressés franco sur demande affranchie. Ecrire à la fabrique de l'Alliance, à la Chaux-de-Fonds (Suisse). L'affranchissement est de 30 centimes.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.

Tous les jours, de 15 mai au 15 septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire: Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT	COMPRENANT
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition;
2 ^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois la double pl. de Patrons;
	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50	1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des *Modes Parisiennes*, 22, rue de Verneuil, à Paris.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échanges et location.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel.

Engrais-Guanos Goulding

POUR TOUTES LES RÉCOLTES, MAIS SURTOUT POUR

LA VIGNE ET LE TABAC

Ces Engrais ont été employés depuis déjà bien des années, avec le plus grand succès dans la Grande-Bretagne. C'est pourquoi en raison de leurs avantages sur les Guanos Péruviens, je me suis décidé de porter ces engrais à la connaissance des fermiers et agriculteurs du Lot, avec la certitude, j'ose l'espérer, qu'ils en reconnaîtront les bienfaits en les employant pour leurs récoltes.

Pour les commandes et renseignements s'adresser à M. SÉGUELA, horticulteur à Cahors, qui donnera des échantillons gratuits à toute personne qui lui en fera la demande.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de

l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.